

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: - (1998)

Heft: 111

Rubrik: Panorama : les faits marquants de l'actualité suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faits marquants

CONFÉDÉRATION

Votations, initiatives, référendums : Résultat des votations du 7 juin : *Objectif budgétaire 2001* (mesures visant à équilibrer le budget) : Oui (70,7%), *Initiative pour la protection génétique* : Non (66,7%), *Initiative populaire pour une Suisse sans police fougineuse* : Non (75,1%).

Votations du 27 septembre : les citoyens auront à se prononcer sur trois questions : l'introduction d'une nouvelle taxe poids lourds, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et l'initiative des petits paysans pour une réforme de la politique agricole.

Assurance maladie : les caisses et les patients ont lancé une pétition commune pour améliorer et uniformiser le système de réduction des primes de l'Assurance-maladie. Les pétitionnaires estiment que certains cantons n'exploitent que partiellement les moyens financiers mis à leur disposition par la Confédération.

La Coordination Asile suisse et d'autres organisations ont décidé de lancer un référendum contre la nouvelle loi sur l'asile. Elles s'opposent au durcissement de la pratique pour les demandeurs d'asile sans papiers.

L'initiative populaire fédérale *Pour un dimanche sans voiture par saison* a été déposée munie de 114 500 signatures.

Le lancement de l'initiative *Pour l'adhésion à l'Onu* est reporté à la fin de l'été.

Constitution : Les conseillers aux États sont disposés à assouplir les conditions d'élection du Conseil fédéral, mais pas dans le cadre de la révision totale de la Constitution. La clause cantonale est considérée comme caduque, puisqu'il suffit de déplacer ses papiers d'un canton à l'autre pour la contourner. Sans compter le danger d'avoir sept conseillers fédéraux provenant exclusivement des cantons de Genève, Vaud, Berne et Zürich. Le Conseil des États préfère procéder à une révision partielle qui pourrait être soumise au peuple au printemps 1999.

La neutralité ne sera pas inscrite dans la Constitution comme un objectif de la politique étrangère. Les transferts de cantons ne seront plus obligatoirement soumis au peuple et aux cantons comme par le passé. Le référendum facultatif suffira. La participation des cantons aux décisions de politique extérieure sera désormais inscrite. Les députés ont maintenu la possibilité de faire intervenir l'armée en cas de «grave menace sur la sécurité intérieure».

FINANCES

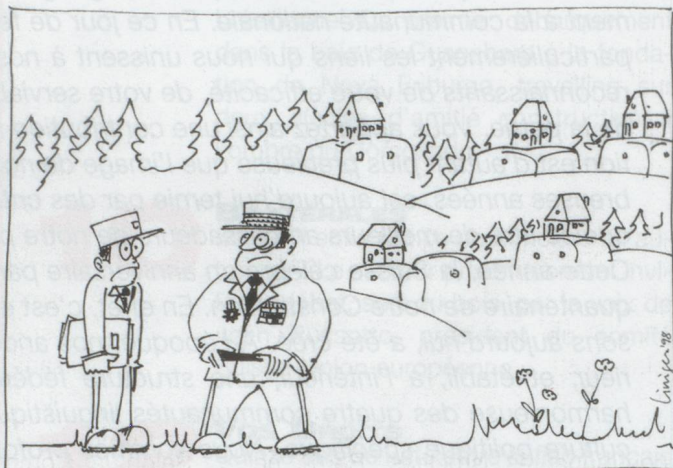
Kaspar Villiger a envoyé en consultation un projet de loi sur le personnel fédéral. La nouvelle loi couvrirait les rapports de travail de tous les collaborateurs fédéraux, y compris ceux des CFF et de La Poste. La nomination pour une période administrative de 4 ans serait remplacée par des rapports de travail résiliables, l'employeur devant faire son possible pour assurer un travail à moins d'une faute professionnelle. L'Union fédérative du personnel crie au démantèlement social.

Pour combler les lacunes du système fiscal suisse, le DFF suit trois pistes : les gains en capitaux privés, la déduction des intérêts pour dette et l'épargne fondée sur les assurances. Berne envisage d'étendre la définition du «négoce à titre professionnel» aux privés qui gèrent des fonds pour le compte d'autrui. Cette réforme permettrait de mettre fin à une inégalité flagrante entre les sociétés de capitaux, les personnes morales et les gestionnaires privés.

Le Conseil fédéral accordera en 1998 une contribution financière de 13 millions de francs suisses au Haut Commissariat des Nations-

Unies pour les réfugiés (HCR).

Dans 79 communes du canton de Vaud, les abris construits pour la protection civile sont trop nombreux. L'État va lever l'obligation de construire.



CHEF, Y'A TROP D'ABRIS..., C'EST NORMAL OU BIEN ?

AGRICULTURE

Les Chambres fédérales ont adopté en votation finale la première partie de la Politique agricole 2002. La réforme mène l'agriculture vers plus de libéralisme et d'écologie. Elle est actuellement menacée par l'initiative des petits paysans. Les Socialistes et les Verts ont rejeté ce projet jugé «trop frileux».

Deux ans après la crise de la vache folle, les consommateurs et les éleveurs sont les grands perdants du marché. Le prix à l'éleveur n'arrête pas de baisser et ceux de la vente de détail d'augmenter. Une étude faite par Girag, l'un des meilleurs spécialistes du marché mondial de la viande, démontre que la viande suisse est la plus chère du monde.

JUSTICE ET POLICE

10 000 réfugiés Bosniaques doivent rentrer au pays. Pour faciliter leur retour, l'Office des réfugiés leur a attribué 4 000 francs par adulte, 2 000 francs par enfant et 1000 francs par ménage. 12 300 Bosniaques ont déjà souscrit à ce programme.

La Suisse et la France ont conclu un accord afin d'accroître leur coopération en matière judiciaire, policière et

de l'actualité suisse

douanière. Cette collaboration permettra à la Suisse de bénéficier de 30% du contenu des accords de Schengen.

Les manifestations sur la place fédérale pourront à l'avenir être filmées en vidéo depuis le Palais fédéral. Des caméras, un système de haut-parleurs, ainsi que des grilles plus solides seront installées prochainement.

10 005 demandes d'asile ont été déposées en Suisse durant les 4 premiers mois de 1998, soit une progression de 50% par rapport à la même période de 1997. C'est le conflit du Kosovo qui en est la cause principale.

FONDS EN DÉSHÉRENCE

Les Juifs de Suisse ont dénoncé les méthodes du Congrès juif mondial. Selon la Fédération suisse des communautés israélites, Berne ne doit pas entrer en matière sur une solution globale, car elle mettrait en péril la Fondation suisse solidaire. La FSCI a précisé que «*les boycotts et les sanctions à l'encontre des entreprises suisses ou contre la Suisse ne sauraient recevoir son aval*».

L'Union de banques suisses a rejeté la plainte de Christoph Meili, qu'elle a qualifié de «*querelle importée aux États-Unis*».

Un Centre d'information pour les survivants de l'Holocauste a ouvert ses portes en Suisse. Il représente auprès de la *World Jewish Restitution Organization* les personnes vivants en Suisse qui ont effectué une demande auprès du Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste.

La direction du Fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste a décidé d'indemniser également les prisonniers politiques persécutés par le régime nazi. Elle a décidé en même temps le déblocage de 62 millions de francs destinés aux victimes résidant aux États-Unis et dans les pays de l'Est.

Entre 1933 et 1945, la Confédération n'a pas acquis d'œuvres d'art d'origine douteuse ou par le biais de transactions illégales. C'est le résultat d'une enquê-

te menée par l'Office fédéral de la culture. D'autres recherches sont en cours sur le rôle joué par la Suisse en tant que marché de l'art à cette époque. Les résultats devraient être publiés à l'automne.

Le Parlement du New Jersey a voté un projet de loi interdisant à l'État d'investir dans les banques suisses. Le New Jersey serait le premier état américain à adopter des mesures spéciales pour sanctionner les banques helvétiques.

Selon la Commission Bergier, la Banque nationale suisse connaissait l'origine de l'or nazi. L'appât du gain n'a pas été le mobile de ses achats, mais le souci de maintenir la convertibilité du franc.

Le Congrès Juif Mondial a violemment réagi à la publication du rapport Bergier. Le refus du Conseil fédéral de reconnaître, après ce rapport, un devoir de réparation morale et matérielle constitue selon lui une «*honte pour la Suisse*», a affirmé le 25 mai dernier le directeur exécutif du CJM, Elan Steinberg.

ECONOMIE

Le chômage a baissé en avril de 0,4% et s'établit à 153 897 demandeurs d'emplois (4,2% en moyenne).

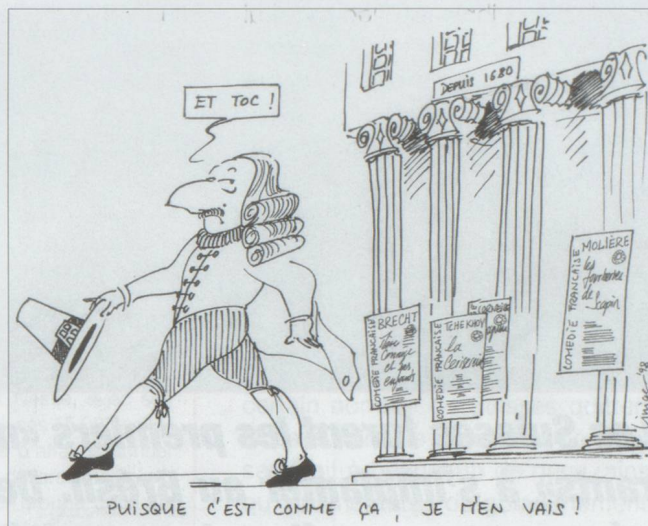
En avril, comme dans les trois premiers mois de 1998, la Suisse a vécu en régime «d'inflation zéro» (+0,4%).

Le groupe lausannois Edipresse a lancé son premier quotidien étranger, *24 Horas*, au Portugal.

Après 6 ans de travaux, 600 ouvriers, 4 millions d'heures de travail et un budget de 1,3 milliard de francs, la Grande Dixence s'est agrandie de 20 km de galeries qui laisseront s'écouler les eaux accumulées du barrage vers l'usine de Bieudron située dans la plaine du Rhône.

CULTURE

Le comédien Jean-Luc Bideau envisage toujours de quitter la Comédie française.



Les Archives fédérales ont 200 ans. À cette occasion, Ruth Dreifuss a plaidé pour l'ouverture des archives et a évoqué les grands travaux de l'institution, notamment la reconstitution d'un fichier de 40 000 réfugiés ayant pénétré en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale.

Un manuscrit de sept pages découvert à la Bibliothèque baroque de St-Gall et datant du XV^e siècle raconte en détail la vie et les atrocités commises par le prince roumain Vlad Tepes, alias Dracula. Le texte a été rédigé entre 1460 et 1470 par deux moines qui avaient réussi à échapper au supplice du pal. Le manuscrit sera exposé cette année à St-Gall avec d'autres documents.

Avec 1 700 projets subventionnés pour 3 166 requêtes, 63 000 publications diffusées, des commandes stimulantes, la Fondation nationale Pro Helvetia se félicite du rayonnement de ses activités et du foisonnement des cultures.

Tel-Aviv a inauguré le 19 mai dernier une nouvelle synagogue signée Mario Botta, dont le mécène est l'homme d'affaire suisse Norbert Cymbalista.

Henriette Nicolet